



Les défis régionaux de la mandature face aux limites planétaires

Pour réussir la transition écologique et sociale de notre région, nous devons à la fois diminuer notre empreinte écologique et réduire la pauvreté et les discriminations. Ainsi nous contribuerons à garder notre planète habitable et à ce que chacun ait une vie digne. Plusieurs limites planétaires sont déjà dépassées ou en passe de l'être : l'érosion de la biodiversité, les flux bio-chimiques (azote et phosphates), le changement climatique, le changement d'affectation des terres. Les inégalités liées au genre, à l'origine géographique, entre territoires et entre groupes sociaux demeurent fortes dans notre région.

Trois grands défis, celui du climat, celui de l'égalité et celui de la démocratie

Premier grand défi : agir pour l'égalité

Les inégalités en Région Centre-Val de Loire demeurent insoutenables : que l'on soit femme ou homme, d'origine étrangère ou pas, que l'on habite un centre-ville ou un quartier éloigné ou un village isolé, les possibilités d'accès à la culture, à une formation ou un emploi sont extrêmement variables. Sans compter qu'à emploi égal, les écarts de salaires peuvent être très importants. L'augmentation du prix de l'énergie renforce en outre les inégalités territoriales et sociales : le prix des logements en centre-ville oblige de nombreux habitants de la région à vivre dans des communes éloignées et mal desservies par les transports collectifs. Les inégalités s'expriment aussi dans le champ de la santé : déficit d'accès aux soins dans les déserts médicaux, mais aussi inégalité d'accès à une alimentation de qualité ou à un habitat «sain».

Second grand défi : faire face au dérèglement climatique

Pour contribuer à limiter la hausse des températures moyennes sur Terre à 2°C, notre Région doit diviser par deux ses émissions de gaz à effet de serre en 2030 (par rapport à 2010). Pour cela, nous devons faire évoluer toutes les politiques de la Région. Elles devront promouvoir la sobriété (les changements de comportement individuel et collectif), l'efficacité énergétique (des systèmes plus efficaces et moins consommateurs), et enfin développer les énergies renouvelables. Ce changement de modèle permettra à la Région de sortir progressivement des énergies fossiles et nucléaires et favorisera un mieux vivre pour les habitants. Les émissions de gaz à effet de serre du territoire régional proviennent de quatre secteurs, à peu près à part égale, sur lesquels l'effort de transition doit porter : les logements et bâtiments, l'industrie, l'agriculture, le transport.

Troisième grand défi : revivifier la démocratie

Les défis de l'égalité et de la transition énergétique ne pourront être relevés sans que celui de la démocratie le soit également. L'action publique tout comme celle des élus, ne peuvent plus être conduites sans associer les citoyens. Cette démocratie permet de construire l'intérêt général et de

ne pas céder aux intérêts particuliers, le débat public fait progresser citoyens et élus dans cette construction de politiques d'utilité collective. Relever ce défi, revient à vouloir davantage travailler avec les réseaux et acteurs de la société civile, tout au long de l'exercice de la responsabilité qui nous est confiée. C'est aussi cette responsabilité que nous devons partager. Enfin, relever ce défi supposera de nous inscrire dans une plus grande proximité avec les territoires de vie des habitants de la Région, une présence plus active des élus et services dans ces espaces où se construisent les initiatives. En amont pour comprendre le sens des projets portés par les citoyens, en accompagnement pour les rendre possibles et en aval pour en tirer toutes les conséquences pour la définition des politiques conduites.

----- Les outils pour relever ces grands défis régionaux

Les outils permettant de définir la stratégie et la planification

La transition écologique et sociale de la Région a déjà été amorcée dans la précédente mandature et nous souhaitons amplifier ce mouvement dans la prochaine. La loi NOTRE nous donne de nouveaux leviers avec le Schéma Régional pour l'Aménagement, le Développement Durable et l'Égalité des Territoires (SRADDET) et le Schéma Régional pour le Développement Economique, l'Innovation et l'Internationalisation (SRDEII).

1) La région mettra en place un **Projet de Transition Ecologique et Sociale**, qui regroupera :

- le SRADDET, doté d'orientations et de règles ambitieuses pour l'habitat, la gestion économe de l'espace, le désenclavement et l'amélioration de l'offre de services dans les territoires ruraux, l'inter-modalité et le développement des transports, la maîtrise et la valorisation de l'énergie, la lutte contre le changement climatique, les déchets, la biodiversité, la réduction du risque inondation.
- le SRDEII pour engager la transition écologique et sociale de l'économie régionale, pour diminuer l'empreinte écologique de l'existant et développer de nouvelles entreprises et activités autour de l'économie verte.

2) **Mettre en œuvre le scénario de transition énergétique négawatt**, traduit dans notre région par l'association Virage Energie et créera un service public citoyen de l'énergie (voir ci-dessous).

3) En cohérence avec le SRADDET, les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale seront transformés en **Contrats Territoriaux de Transition Ecologique et Sociale**, qui amplifieront la préservation de la biodiversité avec la mise en œuvre des trames vertes et bleues (10% de l'enveloppe), la recherche de l'autonomie et de l'efficacité énergétique (15% de l'enveloppe) et le développement des mobilités douces (10% de l'enveloppe). Un appel à projets annuel TEPOS sera lancé.

4) La région réorientera **le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation**, en cohérence avec les enjeux du projet de transition écologique et social

5) **Innovation et recherche** : un tiers des financements recherche et innovation sera consacré à la transition écologique.

Les outils de gouvernance et de pilotage

6) La région mettra en place dès la première année des **Etats Généraux de la Transition Ecologique et Sociale** pour construire ce projet.

7) Une vice-présidence à la transition écologique et sociale de la région sera créée, qui aura la responsabilité de l'élaboration et de l'exécution de ce Projet, et donc du SRADDET et du SRDEII. La Direction Générale Stratégie Europe Partenariat et Transversalités (DG SEPT) sera transformée en DG de la transition écologique et sociale de la Région et sera la responsable technique de ce projet.

8) Des comités locaux de la transition écologique et sociale seront créés pour porter localement les états généraux de la transition. Ils seront chargés d'animer la participation des acteurs du territoire à la transition et travailleront en lien étroit avec les Conseils de Bassin de Vie. Ils seront animés par des organisations de la société civile.

9) L'Agenda 21 sera l'outil de pilotage du projet de Transition écologique et sociale.

----- Construire un Service Public Citoyen de l'Énergie

10) Accompagner les habitants pour trouver les financements et réaliser les travaux d'isolation de leur logement avec un dispositif renforcé pour les ménages en précarité énergétique.

11) Mettre à disposition des collectivités locales et des PME, l'expertise nécessaire pour préparer leur projet de transition énergétique.

12) Mettre en place des plateformes locales de rénovation énergétique, regroupant les artisans d'un même territoire pour leur permettre de répondre à des appels d'offre.

13) Doubler les financements pour les travaux d'efficacité énergétique dans les lycées : 30 millions d'euros par an. Toutes les nouvelles constructions financées par la Région (lycées, CFA...) devront être à énergie positive.

14) Financer le développement de coopératives citoyennes et de Sociétés d'Économie Mixte pour la production d'énergie renouvelable. Les bénéfices de ces sociétés seront réinvestis dans des opérations d'isolation de logements.

15) S'opposer à la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires au-delà de 40 ans et mettre en place une filière de démantèlement.